



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

DÉLIBÉRATION

N° 20180329-06

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS 2018 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 22 mars 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 29 mars 2018 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, André IMBERDIS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise KORCZENIUK, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Philippe CAYRE à Jeannine SUAREZ
Frédérique BARADUC à Philippe OSSEDAT
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Thierry DEGLON à Jacqueline MALOCHET

Conseiller.e.s absent.e.s : Thomas BARNERIAS, Ghislaine DUBIEN, Carine BRODIN, Hélène BOUDON, Thierry BARTHELEMY

Conseiller suppléant ayant voix délibérante : José MONRUFFET

Secrétaire de séance : Benoît GENEIX

**MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS
ENTRE THIERS DORE ET MONTAGNE ET LA VILLE DE THIERS**

Rapporteur : Bernard GARCIA, Vice-Président

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

49

Suppléants ayant voix
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

4

Total votants :

54

Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics,
Considérant que dans le cadre de ses compétences et pour la concrétisation de ses actions, la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne a la possibilité de recourir à la mise à disposition de personnels de la ville de Thiers et inversement,

Le rapporteur propose à l'assemblée d'autoriser Le Président à signer avec la commune de Thiers, des conventions de mise à disposition de personnels pour l'année 2018, à savoir :

- Personnels mis à disposition de la Communauté de Communes à la ville de Thiers :
 - 1 agent à 50% affecté au service Urbanisme
 - 1 agent à 20% affecté au service Economie
- Personnels mis à disposition de la ville de Thiers à la Communauté de Communes :
 - 1 agent à 50% affecté au service Informatique
 - 1 agent à 100% affecté au service Enfance Jeunesse
 - 1 agent à 50% affecté au suivi du projet de la piscine intercommunale : l'agent était affecté à 20% pour les mois de janvier et février et à 50% à compter du 01 mars 2018.

Les conventions avec la ville de Thiers définiront les conditions de mise à disposition des agents, les conditions d'emploi, les modalités de remboursement de chaque rémunération et des charges afférentes au prorata de du temps de mise à disposition, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leurs sont confiées, ainsi que les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités.

Les projets de convention seront soumis à l'avis préalable de la Commission Administrative Paritaire par les collectivités d'origine ; l'accord écrit des agents mis à disposition sera y sera annexé.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer les conventions de mise à disposition des personnels avec la ville de Thiers.

TOTAL VOTANTS : 54

Conseillers présents : 50

Représentés : 4

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54

Pour : 54

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

